



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation
concernant les projets de règlement 735-21, 736-21, 737-21 et 738-21)

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes intéressées.

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le lundi 8 mars 2021, les premiers projets des règlements suivants :

↪ **Règlement 735-21** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'agrandir la zone EX-5 à même une portion de la zone RU-12 dans le secteur du rang de la Montagne*

Ce règlement vise à agrandir la zone extraction EX-5 dans le secteur du rang de la Montagne.

↪ **Règlement 736-21** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'ajouter un usage d'ébénisterie dans la zone C-4, dans le secteur de l'avenue Saint-Jacques*

Ce règlement vise à ajouter l'usage *Entreprise de fabrication et de réparation de type ébénisterie* dans la zone commerciale C-4 dans le secteur de l'avenue Saint-Jacques.

↪ **Règlement 737-21** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de modifier le zonage de certains secteurs situés à l'intérieur du périmètre urbain*

Ce règlement vise à :

- Modifier l'article 3.2 afin d'ajouter la nouvelle codification FU : forestière urbaine;
- Créer la zone publique et institutionnelle P-14 à même une partie de la zone RX-3, dans le secteur de la route des Pionniers, afin de pouvoir y aménager des terrains sportifs municipaux;
- Créer la zone résidentielle de basse densité HA-40 à même une partie de la zone RX-3;
- Abroger la zone RX-3;
- Créer la zone forestière urbaine FU-1 à même une partie de la zone RX-2, dans le secteur de la rue Savary;
- Créer la zone CO-13 à même la zone RX-1 et une partie de la zone I-5, dans le secteur de l'avenue Saint-Louis;
- Abroger la zone RX-1



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

- Créer la zone FU-2, à même une partie de la zone HA-30 dans le secteur de la rue Dorion;
- Ajouter les usages et spécifications prévus pour les zones créées dans les grilles des usages et des spécifications.

🔗 **Règlement 738-21 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'ajouter l'usage de vente de véhicules automobiles dans la zone C-23, secteur de la rue de la Tourbière***

Ce règlement vise à ajouter l'usage *Service automobile* à la *Grille des spécifications (feuilles des usages)* de la zone C-23 dans le secteur de la rue de la Tourbière.

Consultation

Les projets de règlement 735-21, 736-21, 737-21 et 738-21 sont soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site Internet en cliquant sur le lien indiqué sous l'avis public.

Commentaires

Toute personne désirant transmettre des commentaires ou des questions relativement à ces projets de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : urbanisme@villesaintraymond.com.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin que nous puissions la contacter.

Donné le 9 mars 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA